



**RAPPORT ANNUEL
ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

Bilan annuel des interventions relatives à des actes d'intimidation et de violence rapportées à la direction générale par les directions des écoles primaires et secondaires

Mise en contexte

Le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy en était à sa **douzième année** d'application de son plan d'action pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école. Dans le cadre de ce plan d'action, et conformément au projet de loi 56 qui a modifié la loi sur l'instruction publique, chacune des directions du secteur jeunes de la commission scolaire a implanté un plan de lutte personnalisé à leur école. Parmi les actions mises en place dans le cadre de ce plan de lutte, les directions doivent, entre autres, informer la direction générale lorsqu'un incident d'intimidation ou de violence se produit dans leur école (en conformité aux définitions légales; voir annexe 1). Ce document se veut un bilan des interventions relatives à des actes d'intimidation et de violence rapportés pour la période de **septembre 2022 à juin 2023**.

Nous devons souligner qu'en conformité avec l'article 220 de la loi sur l'instruction publique, qui stipule que le *Centre de services scolaire* doit faire état de la proportion des interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève. Ainsi, il y a eu **8 références** au protecteur de l'élève en 2022-2023, **(6 au primaire, 2 au secondaire et 0 à la formation aux adultes)** dans le cadre du thème du climat scolaire (intimidation et violence). Il est à noter que l'ensemble des situations ont été traitées par l'entremise de médiation et **aucune n'a fait l'objet de recommandations écrites**.

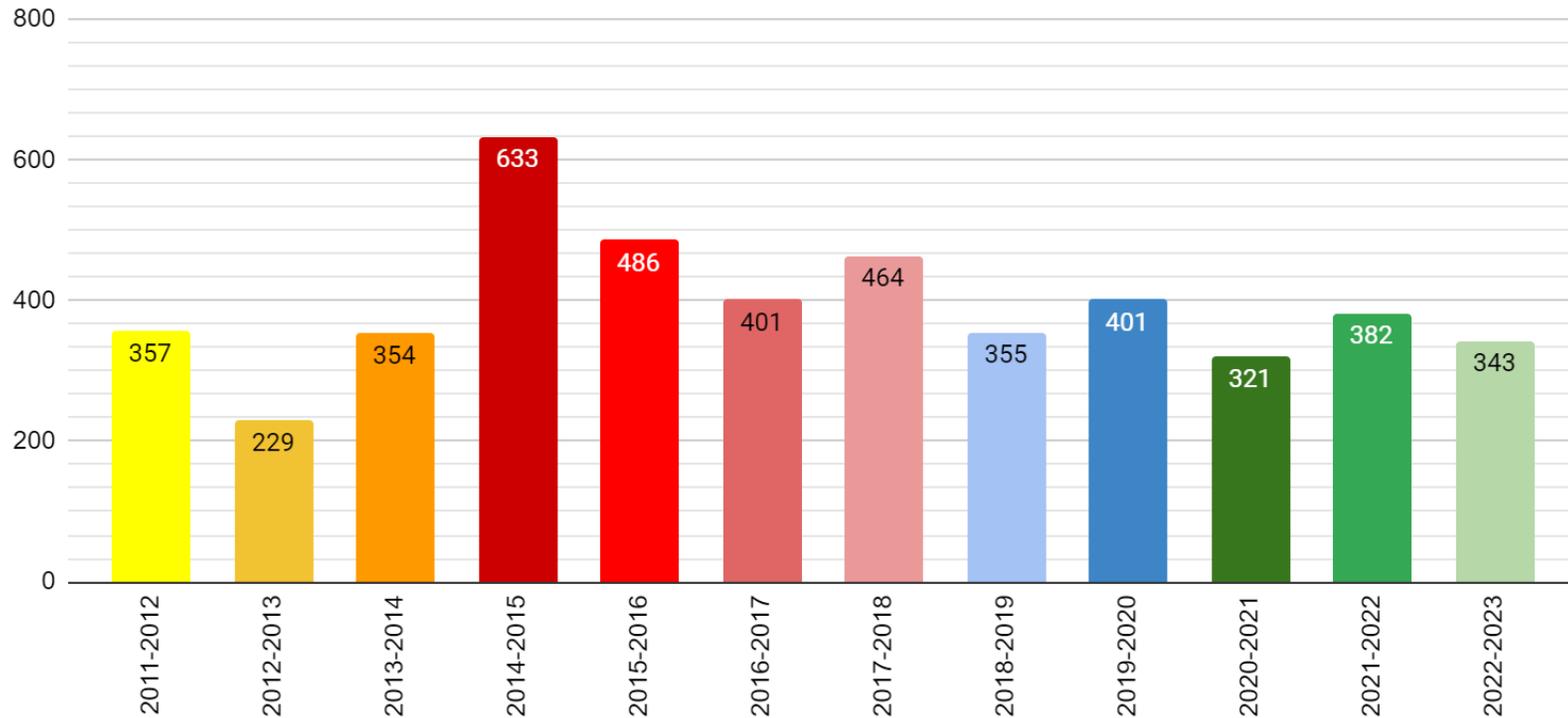
En 2021-2022, le protecteur de l'élève avait porté à notre attention quelques situations, particulièrement au secondaire, où l'utilisation de la médiation dans le traitement de la problématique avec les personnes concernées n'était pas prescrite et qui avait même pu avoir un effet négatif sur la victime. Ce constat a été repris avec les intervenants pivots en début de l'année 2022-2023 afin de rectifier notre approche. Cette formation a permis de passer de 19 situations nécessitant l'implication du protecteur de l'élève en 2021-2022, à 8 situations en 2022-2023.

Enfin, il importe de mentionner que ce bilan est un mince reflet de tout le travail accompli par l'ensemble des membres du personnel scolaire. Car, au-delà des statistiques présentées, le sentiment de sécurité chez les élèves demeure une priorité et un objectif pour notre organisation. Ainsi, nous tenons spécifiquement à remercier l'ensemble des intervenants pivots nommés dans chacune des écoles qui ont contribué à la réussite de ce plan d'action (voir liste des intervenants pivots par école en annexe 2).

À noter que le Centre d'éducation aux adultes a été inclus dans le tableau spécifique des écoles, mais traité en parallèle afin de ne pas fausser les statistiques.

Figure 1

Nombre d'interventions relatives à des actes d'intimidation et de violence lors des douze dernières années scolaires



NOTES :

1. Lors de l'année 2012-2013, les résultats furent comptabilisés seulement pour la période de janvier à juin 2013. Par extrapolation sur une année complète, nous aurions un chiffre qui se rapprocherait davantage des 380 interventions.
2. Lors de l'année 2014-2015, nous observons une hausse importante des résultats. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce nombre, dont l'ajout du concept de « violence » et la mobilisation des écoles à rapporter les interventions (voir bilan 2014-2015 pour les détails).

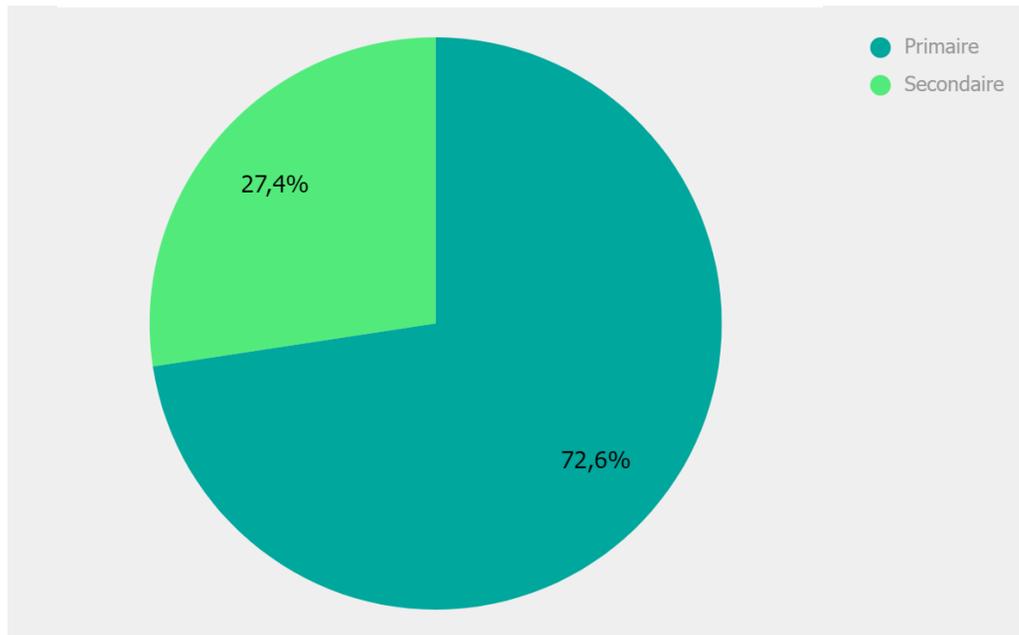
Figure 2

Interventions relatives à des actes d'intimidation et de violence rapportées à la direction générale (art. 96.12)

Période de septembre 2022 à juin 2023

Primaire et secondaire

343 interventions

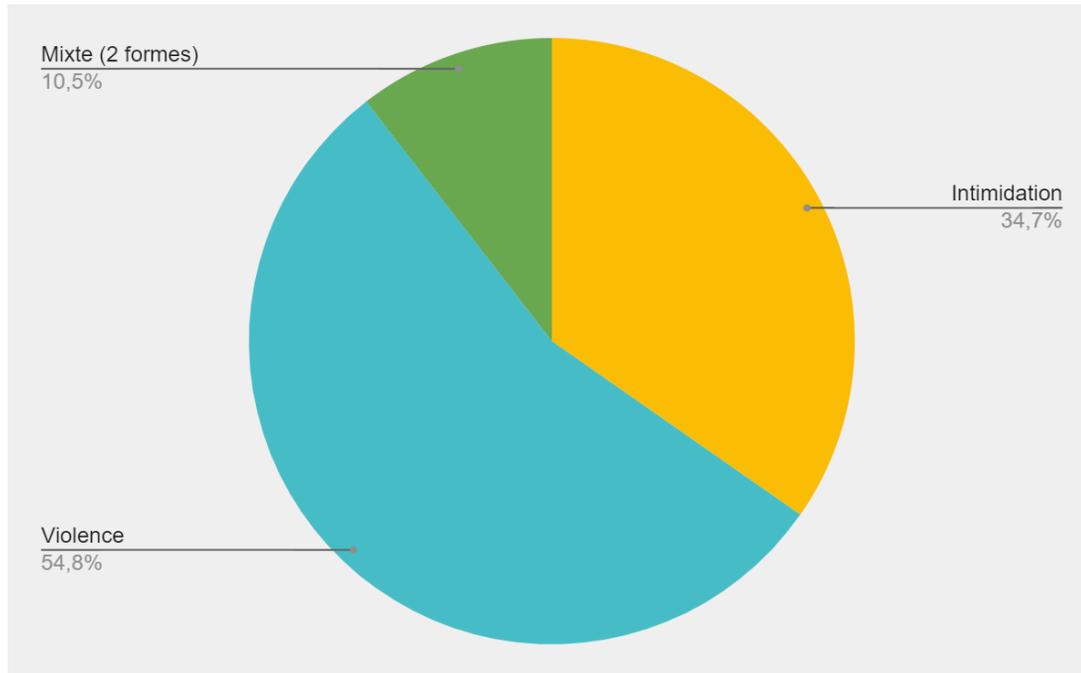


Le Centre de Services scolaire du Chemin-du-Roy (CSSCDR) comptait **18 739 élèves** au secteur jeunes en 2022-23, soit **11 493 élèves** au préscolaire et primaire (61%) et **7246 élèves** au secondaire (39%).

Pour la période déclarée, **343 interventions relatives** à l'intimidation ou à la violence furent rapportées à la direction générale du CSSCDR, réparties ainsi : **249 au primaire** (73%) et **94 au secondaire** (27%).

Figure 3

Nature des incidents d'intimidation et de violence qui ont nécessité une ou des interventions



Faits saillants...

Globalement, sur les **343 situations**, les intervenants rapportent **188** situations impliquant des gestes de **violence**, **119** situations **d'intimidation**, **36** situations où les **deux formes** sont impliquées. Plus spécifiquement, nous retrouvons **13** situations où l'on observe de la « **cyberintimidation** » (ce chiffre s'élève à 28 si nous tenons compte des situations où la « **cyberintimidation** » était jumelée à d'autres formes de violence).

Parmi les situations de violence, notons que **73%** étaient des situations de **violence physique**, **16%** de **violence verbale** et **11%** **mixte** (verbale et physique).

L'UTILISATION DE LA SUSPENSION

À noter qu'il y a eu un total de **160 suspensions** (210 en 2021-22) appliquées par les directions d'écoles pour l'ensemble des situations rapportées. Plus précisément, il est intéressant de noter que la suspension a été utilisée à **64 occasions au secondaire** sur une possibilité de 94 (68%) comparativement à **96 fois au primaire** sur 249 situations (39% versus 50% en 2021-22).

Tableau 1

Résultats détaillés des déclarations par école et par niveau scolaire, année scolaire 2022-2023

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation/violence déclarés par les intervenants pivots:



Primaire

Écoles primaires	Nombre d'élèves total en 2022-23 (IMSE)				Indicateurs 	Nombre de situation nécessitant l'implication du protecteur de l'élève
		Événements d'intimidation	Événements de violence	Événements mixtes (deux formes et +)		
St-Charles / St-Gabriel	38 / 90 (7)		3	1		
De la Solidarité	138 (4)	2	18	3		
PEI (des Forges)	225 (6)					

Écoles primaires	Nombre d'élèves total en 2021-22 (IMSE)	Événements d'intimidation	Événements de violence	Événements mixtes (deux formes et +)	Indicateurs	Nombre de situation nécessitant l'implication du protecteur de l'élève
PEI (DLT)	290 (6)	3	6			
PEI (Est)	217 (7)	14		1		
De la Source	371 (6)	2	1			
De la Voltige	177 (9)	1				
Des Sports	338 (9)		1	2		
Ste-Madeleine	194 (9)		9			
Sacré-Coeur	173 (9)		7			
Mgr Comtois	193 (5)	1	3			
Notre-D. des Prairies	170 (5)					
Ste-Bernadette	479 (5)	1	2			
Dollard	226 (10)			1		
De l'Envolée	178 (7)					
Jacques-Héту	321 (7)					
Champlain/Ste-Marie	83 / 16 (6)					

Écoles primaires	Nombre d'élèves total en 2021-22 (IMSE)	Événements d'intimidation	Événements de violence	Événements mixtes (deux formes et +)	Indicateurs 	Nombre de situation nécessitant l'implication du protecteur de l'élève
Madeline de V.	122 (7)					
Mond'ami	51 (9)					
St-Philippe	124 (10)	2				
Curé-Chamberland	186 (9)	1				
Cardinal-Roy	266 (10)	2	1			
St-Pie X	179 (8)	7	3			
Jacques-Buteux	397 (8)	5				
Ste-Thérèse	238 (10)	3	3	1		
Ste-C.de Sienne	74 (9)		8			1
St-Dominique	125 (9)	1	3			
St-Paul	138 (10)	1	11	1		
Notre-D. du Rosaire	243 (4)	1	1	3		
Marguerite-Bourgeois	227 (7)	4				
Du Bois-Joli/Marg. D'Youville	566 (1)	1	17			
Richelieu	176 (5)		4			

Écoles primaires	Nombre d'élèves total en 2021-22 (IMSE)	Événements d'intimidation	Événements de violence	Événements mixtes (deux formes et +)	Indicateurs	Nombre de situation nécessitant l'implication du protecteur de l'élève
						
Amie-Joie/des Grès	434 (5)	2	2			1
Louiseville (St-Louis)	230 (10)		14			
Louiseville (Jean XXIII)	209 (10)	2	31			
Rinfret	71 (8)					1
St-Joseph	79 (8)	2	2	1		
St-Justin	105 (8)		1			
Marie-Immaculée	57 (8)					
Omer-J.D/St-Léon	315 (9)	1				
Pointe-du-Lac	794 (5)	1	4	1		
Les Terrasses	325 (3)		1			
Intégrée des Forges	585 (3)	1	1	2		
Alternatives St-Sacrement	216 (8)	3	5	1		
Alternatives du Boisé/des pins	151 (8)	1				
St-François d'Assise	196 (10)	2	1			
Louis-de -France	460 (6)	1				1
TOTAL PRIMAIRE	11 493	68	163	18		

Secondaire/adultes

Écoles secondaires	Nombre d'élèves total en 2021-22 (IMSE)				Indicateurs 	Nombre de situation nécessitant l'implication du protecteur de l'élève
		Événements d'intimidation (fréquence)	Événements de violence (fréquence)	Événements mixtes (deux formes t +)		
Estacades	1893	10		4		
Les Draveurs	483	3	5	2		
AN/du Moulin	210 / 41	4	8	1		
Chavigny	1891	14	5	6		1
Des Pionniers	1685	16	2	3		1
Le Tremplin	354 (6)					
L'Escale	625	4	5	2		
TOTAL SECONDAIRE	7246	51	25	18		
TOTAL Primaire+secondaire	18 739	119	188	36	343	
Centre éducation adultes						

Écoles primaires et secondaires : constats et interprétation des données quantitatives

Constats globaux

-  → En 2021-2022, les directions et les intervenants pivots avaient rapporté **382 interventions** (278 au primaire et 104 au secondaire) relatives à des actes d'intimidation et de violence. Le présent bilan, couvrant la période de 2022-2023, fait état de **343 interventions** (249 au primaire et 94 au secondaire). Globalement, **cette analyse signifie une légère diminution** des interventions réalisées, tant au primaire qu'au secondaire.
- Les résultats de 2021-2022 laissaient entrevoir une différence entre le primaire et le secondaire relativement au nombre d'interventions rapportées (73% au primaire vs 27% au secondaire). Cette différence **s'est maintenue** en 2022-2023 (73% au primaire vs 27% au secondaire). Ce résultat est stable et se maintient au cours des dernières années d'observation. À cet effet, la recherche démontre que pour des raisons développementales (répertoire des stratégies de résolution de conflits), les élèves du primaire sont davantage à risque de poser des gestes de cet ordre (Beaumont, 2014). À l'inverse, les élèves du secondaire sont plus enclins à considérer les conséquences d'un tel comportement.
-  → Antérieurement stable dans les dernières années, l'analyse de la **nature des incidents** nécessitant des interventions laisse entrevoir une modification : **violence physique** (61% vs 73%), **violence verbale** (22,5% vs 16%), des situations où il y a plus d'une forme (16,5% vs 11%).
-  → Nous notons qu'un total de **10 écoles primaires, 1 école secondaire ainsi que les adultes** n'ont rapporté aucun incident d'intimidation ou de violence pour l'année 2022-2023; les données sont stables comparativement à l'année scolaire 2021-2022.



→ Enfin, nous observons également une transition au plan de l'utilisation de la suspension scolaire. Les résultats démontrent que cette pratique est encore majoritairement utilisée au secondaire (**dans 68% des situations versus 39 % au primaire**). Globalement, nous observons une **diminution importante de l'utilisation de la suspension scolaire**, passant de 210 situations en 2021-2022 à 160 situations en 2022-2023 (diminution au primaire passant de 50% à 39% des situations).

★ Il faut se rappeler que l'utilisation de la suspension demeure un outil à la disposition de la direction scolaire et qu'elle est **parfois nécessaire pour permettre un temps d'arrêt** afin de planifier les interventions dites « **éducatives** » au retour de l'élève ayant posé des gestes inacceptables. Cependant, les recherches et les expériences au sujet de la suspension sont unanimes pour souligner l'inefficacité de cette mesure si elle n'est pas accompagnée d'intervention visant l'apprentissage de comportements prosociaux.

Constats spécifiques



→ Il importe de prendre en considération que **certaines écoles comptent plusieurs interventions réalisées pour un même élève**. À titre d'exemple, l'école De la Solidarité compte 23 interventions en 2022-2023, mais parmi celles-ci, 12 ont été réalisées pour un même élève. Ceci peut donc expliquer, entre autres, les chiffres élevés d'interventions relatives à des gestes d'intimidation ou de violence de certaines écoles.

→ **Les intervenants rapportent avoir contacté les parents dans 100% des situations** d'intimidation et de violence. Cette pratique est devenue la norme afin de travailler en collaboration avec les parents vers une résolution satisfaisante de ces problématiques.

→ Le « **ratio garçon : fille** » indique toujours, au fil des ans, qu'en moyenne **75% de garçons sont à l'origine de la problématique** (rôle d'agresseur/intimidateur), comparativement à 25% de filles. Cette forte représentation des garçons donne également un sens aux résultats discutés précédemment sur le type de violence. Sans affirmer que la violence physique soit réservée aux garçons, il est clair que ce mode d'expression en est davantage caractéristique.

Par ailleurs, la violence « indirecte » qui se caractérise par le rejet, les rumeurs et l'aspect verbal est davantage associée au genre féminin. Ce type de violence est moins visible dans nos données et demeure un défi à identifier par les intervenants.

→ Nous constatons, pour l'année scolaire 2022-2023, une stabilité au plan des situations liées à la cyberintimidation (28 vs 25 en 2021-2022) réparties comme suit : 5 au primaire et 23 au secondaire. Ce résultat nous indique une vigilance des personnes impliquées malgré que cette problématique demeure difficile d'accès. Ce nombre doit évidemment être nuancé par le fait que ce type de comportement se déroule habituellement à l'extérieur du cadre scolaire, ce qui donne peu d'occasions d'intervenir.

★ Conformément à notre plan d'action, nous continuerons d'offrir des ateliers préventifs sur le sujet dans les classes de 5^{ème} année et de secondaire I en collaboration avec nos partenaires (les deux corps policiers de notre territoire, ainsi que l'organisme ActionTox). De plus, des actions relatives à la « citoyenneté numérique » ont été mises en place lors de l'année 2021-2022 afin d'accompagner l'ensemble de la communauté éducative (directions, enseignants, professionnels, personnel de soutien et parents), et elles se poursuivent encore à ce jour.

→ Le regroupement des écoles primaires et secondaires à **IMSE de 8 à 10** versus les écoles à **IMSE de 7 et moins** nous permet d'analyser la comparaison entre le nombre d'interventions en considérant l'indice de « défavorisation ». Cette année, nous observons un léger effet significatif relié à la défavorisation. Les écoles à IMSE 8 à 10 ont une moyenne de **6,5 interventions comparativement à 4,6 interventions** pour les milieux plus favorisés. Il s'agit là d'une **diminution intéressante dans les deux cas**, en comparaison à 2021-2022, où une moyenne de 7,4 interventions avaient été réalisées en milieu plus défavorisé ainsi que 7,5 interventions en milieu plus favorisé. Ce peu d'écart avait été constaté par les années passées ; ainsi, il importe de demeurer prudents dans ce lien de causalité entre les milieux défavorisés et les actes d'intimidation et de violence.

→ Enfin, les données pour l'année 2021-2022 indiquaient que dans 17 situations, l'élève victime était un élève avec un code H (4,4% des situations). En 2022-2023, nous comptons 55 situations où l'élève victime était reconnu comme ayant un handicap (code de difficulté H) (16% des situations). Par contre, nuancions le fait que parmi les 55 situations rapportées, 27 sont des interventions qui ont eu lieu dans des classes spécialisées pour élèves ayant des troubles graves du comportement. Il reste donc 8% des situations qui appartiennent aux élèves du régulier. Malgré une hausse pour 2022-2023, les résultats des années antérieures indiquent **une tendance au maintien entre 4 et 8% des élèves victimes** étant reconnus comme ayant un handicap.

→ Finalement, en 2021-2022, 19 interventions ont fait l'objet d'une plainte au **protecteur de l'élève**, alors qu'en 2022-2023, ce nombre a diminué à 8 seulement. **Il s'agit d'une diminution de 58%**, ce qui démontre l'efficacité des interventions et leur justesse dans ces situations délicates. La formation offerte sur la médiation a certainement contribué à cette baisse également.

Conclusions et orientations

Globalement, les résultats présentés dans ce document font ressortir une **légère diminution des situations rapportées** à l'intérieur d'un tableau allant dans la lignée des résultats des dernières années. Cependant, nous désirons mettre l'accent sur certaines observations symbolisées par une loupe  dans des pages antérieures :

→ **La violence physique a connu une augmentation**, passant de 61 à 73% des situations de violence, ce qui est questionnant.

Orientations inhérentes :

- Poursuivre les divers ateliers d'apprentissage d'habiletés prosociales et axées sur l'expression adéquate des émotions;
- Favoriser la proximité physique des adultes dans les situations « à risque » (ex. : transition, récréation, ...);
- Intervenir en prévention pour diminuer les risques d'escalade des comportements.

→ Les situations où **des élèves victimes sont reconnues comme ayant un handicap** sont passées de 4,4% à 8%. Il sera important de sensibiliser les directions et membres du personnel à cette situation et à porter une attention plus particulière à ces élèves.

→ L'utilisation de la suspension (particulièrement au primaire) : la **suspension au primaire est passée de 50 à 39%**. La sensibilisation faite auprès des directions et des intervenants afin d'utiliser davantage de mesures éducatives a porté fruit.

Orientations inhérentes :

- Demeurer vigilants face à l'utilisation de la suspension tout en privilégiant une approche éducative aux comportements (réparation et apprentissage de comportements).

- Les écoles qui font état d'aucun incident d'intimidation ou de violence : Malgré ce qui semble être à prime abord une excellente nouvelle, il faut demeurer vigilants et s'assurer que ce constat reflète fidèlement la réalité des écoles.
 - Un retour sera fait auprès des intervenants pivots afin de réitérer les définitions et obligations de rendre compte des incidents de violence et d'intimidation.

Enfin, les incidents d'intimidation et de violence qui répondent à la définition légale qui nécessitent des interventions spécifiques demeurent des événements qui nécessitent d'être relativisés (343 incidents pour plus de 18 000 élèves sur 180 jours de classe...). Lorsque nous analysons la proportion du nombre d'interventions par le nombre d'élèves (**2,1% au primaire et 1,3% au secondaire**), nous nous situons encore sous les statistiques généralement reconnues (selon Beaumont (2014).

Ainsi, à l'instar de Beaumont et ses collègues (2014), nous concluons que la situation demeure sous contrôle. Il est toutefois primordial de poursuivre les activités d'information, de sensibilisation et de prévention auprès des intervenants, des élèves et des parents. Ainsi, les situations d'intimidation et de violence seront de plus en plus reconnues et distinguées des autres formes de conflit et les interventions appropriées continueront d'être mises en place.

Enfin, au-delà de tous les chiffres et des analyses, il importe de mentionner que la préoccupation première est **d'intervenir de façon éducative** lorsqu'un élève est victime ou auteur de gestes inacceptables comme la violence et l'intimidation. Ce principe demeure à la base de nos orientations.

ANNEXE 1

Définitions légales^[1]

13. Dans la présente loi on entend par:

1.1° «**intimidation**»: tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;

3° «**violence**»: toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

[1] QUÉBEC (2013). *Loi sur l'instruction publique*. Québec, Éditeur officiel du Québec, L.R.Q., chapitre I-13.3.

ANNEXE 2

LISTE DES INTERVENANTS PIVOTS PAR ÉCOLE, ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Écoles primaires	Intervenants pivots	Corps d'emploi
Alt. Freinet de Trois-Rivières Édifice du Boisé-des-Pins	Sonia Gauthier	Psychoéducateur
Alt. Freinet de Trois-Rivières Édifice Saint-Sacrement	Sonia Gauthier	Psychoéducateur
École Ami-Joie-et-des-Grès	Éric Grand Maison	Psychoéducateur
École aux Deux-Étangs	Valérie Thériault	Psychoéducateur
École Belle-Vallée	Éric Grand Maison	Psychoéducateur
École Cardinal-Roy	Roxanne Côté	Agente de réadaptation
École Curé-Chamberland	Vanessa Minville	Agente de réadaptation
École de la Solidarité	Michèle Leblanc	TES
École de la Source	Mélanie Massicotte	TES
École de l'Envolée	Julie-Anne Germain	Psychoéducateur
École de musique Jacques-Héту	Sonia Gauthier	Psychoéducateur
École de Pointe-du-Lac	Annie Corbeil	Psychoéducateur
École de Yamachiche-Saint-Léon	Jacinthe Pellerin	TES
École des Bâtisseurs (MC)	Jessika Déry	TES
École des Bâtisseurs (NDDP)	Catherine Laquerre	TES
École des Bâtisseurs (SB)	Stéphanie St-Cyr	Psychoéducateur
École des Champs-et-Marées	Maude Lefebvre	Agente de réadaptation
École Dollard	Julie Beaumier	TES
École du Bois-Joli	Nancy Wo	Psychoéducateur
École du Versant-de-la-Batiscan	Éliane Trudel	TES
École intégrée des Forges	Joannie Diamond	Psychoéducateur
École Jacques-Buteux	Karla Vanessa Preza	Psychoéducateur
École Laviolette	Marilyn Paradis	TES
École les Terrasses	Véronique Plante-Huard	TES
École Louis-de-France	Marie-Pierre Leblanc	TES

École Madeleine-De Verchères	Maude Lefebvre	Agente de réadaptation
École Marguerite-Bourgeois	Marilie Archambault-Ayotte	Psychoéducateur
École Marie-Leneuf	Claudia Grégoire	Psychoéducateur
École Mond'Ami	Geneviève Dupont	Psychoéducateur
École Notre-Dame-du-Rosaire	Nancy Ducharme	TES
École primaire de l'Académie Sportive (Édifice de la Voltige)	Yvan Bourassa	Agente de réadaptation
École primaire de l'Académie Sportive Édifice des Sports	Yvan Bourassa	Agente de réadaptation
École primaire de Louiseville	Judith Gagné	Psychoéducateur
École primaire d'éducation internationale (CAP)	Marie-Céline Perron	TES
École primaire d'éducation internationale (TR)	Marie-Ève Isabelle	Psychoéducateur
École Richelieu	Valérie Boissonneault	TES
École Sainte-Thérèse	Josée Rathier	Psychoéducateur
École Saint-François-d'Assise	Marie-Claude Gosselin	Psychoéducateur
École Saint-Paul	Marie-Claude Gosselin	Psychoéducateur
École Saint-Philippe	Marie-Christine Laroque	Psychoéducateur
École Saint-Pie-X	Annie Gauthier	Psychoéducateur
École Le Tremplin, primaire	Maité Gouveia	Agente de réadaptation

Écoles secondaires	Intervenants pivots	Corps d'emploi
Édifice les Estacades	Daniel Gaudreault	Psychoéducateur
Édifice les Draveurs	Valérie Bilodeau	Psychoéducateur
École Avenues-Nouvelles	Daniel Matteau	TES
École Chavigny	Patricia Bernier	Psychoéducateur
École secondaire des Pionniers	Philippe Deblois	Psychoéducateur
École secondaire le Tremplin	Maité Gouveia	Psychoéducateur
École secondaire l'Escale	annick Gagné	Psychoéducateur